

Extraits de la [circulaire n°2009-098 du 17-8-2009](#) (BO n°32 du 3 septembre 2009) :
Instructions pédagogiques à destination des enseignants du premier degré exerçant en classes et écoles maternelles :

► « Les compétences professionnelles des enseignants de l'école maternelle répondent aux mêmes exigences et donc au même référentiel que celles de tous les enseignants de l'école primaire. Il est cependant indispensable, en formation initiale comme en formation continue, de prendre en compte les spécificités de cette pédagogie tout en l'inscrivant résolument dans le parcours de formation des maîtres du premier degré. »

► **Le référentiel de compétences des enseignants d'école maternelle décline de façon spécifique la compétence 7 :**

7-1 Connaître les modalités de l'évaluation des élèves les mieux adaptées à l'école maternelle

► **Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer.**

Connaître et savoir mettre en œuvre les techniques d'évaluation les mieux adaptées aux jeunes enfants permettant des bilans objectifs.

Savoir notamment développer les méthodes d'observation des élèves en situation scolaire.

Acquérir des compétences pour la régulation des parcours d'apprentissage sur la base d'une observation critériée et analysée.

7.2 Communiquer à chaque parent l'évaluation des progrès de l'enfant (voir également le point 8.2 : coopérer avec les parents et les partenaires)

► **Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.**

Savoir présenter à ses parents les progrès de chaque enfant scolarisé en référence aux programmes, dans une vision dynamique et positive de l'apprentissage.

Apprendre à commenter de façon formative des travaux d'élèves sans confondre évaluation et notation

7.3 Associer les élèves à l'évaluation de leurs progrès

► **Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions.**

Connaître et mettre en œuvre les techniques d'évaluation associant les élèves pour leur permettre une première prise de conscience des apprentissages scolaires.

Permettre à chaque élève de mesurer le chemin parcouru pour qu'il ait conscience de ce qu'il apprend